



**PLAN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**  
le territoire communal

**8.1.3**

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 6 septembre 2014
- Arrêt du projet le 19 février 2016
- Dossier soumis à enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2016
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 octobre 2016

ECHELLE :

**1/4000**

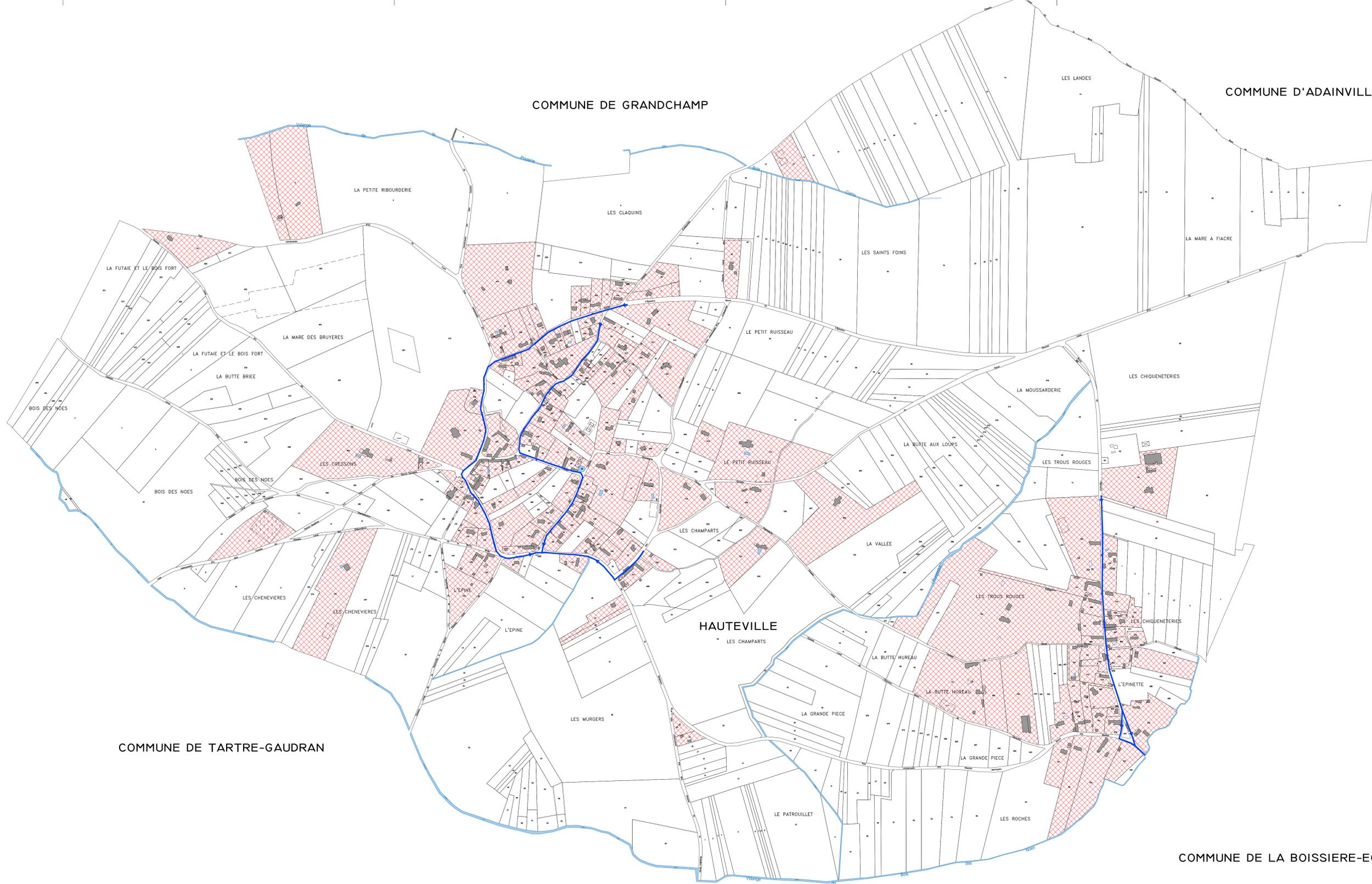
PHASE :

Approbation

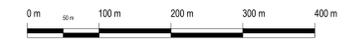


Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2016 approuvant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de La Hauteville  
Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement  
2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com



**Réseau d'eaux pluviales**  
Zone d'assainissement non collectif des eaux usées  
Zone à moyenne contraintes hydrauliques où il faut limiter les rejets d'eaux pluviales aux réseaux ou fossés existants et interdire la création de nouveaux réseaux d'eaux pluviales dans le cas d'aménagement des zones actuelles ou extensions futures  
En dehors des zones définies ci-dessus, les parcelles dans des zones où des pratiques agricoles visant à ne pas favoriser les écoulements vers le fond de vallée sont souhaitables



COMMUNE DE TARTRE-GAUDRAN

COMMUNE DE LA BOISSIERE-ECOLE